

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "Prévention de l'entrée et de l'installation des jeunes dans le dispositif RSA"
: convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association mission locale de
Marseille.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association mission locale de Marseille.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'association mission locale de Marseille propose l'action « prévention de l'entrée et de l'installation des jeunes dans le dispositif RSA » pour 300 jeunes, BRSA ou ayants droit, sur le territoire de Marseille avec pour objectifs de réaliser 150 sorties positives (sorties en emploi ou en formation qualifiante ou sortie se concrétisant par une sortie du dispositif RSA pour le public BRSA ou sortie n'impliquant pas une inscription au RSA pour les ayants droit)

Cet accompagnement à l'emploi concerne principalement ceux âgés de 24 à 25 ans et cible particulièrement les jeunes femmes isolées avec enfants, bénéficiaires du RSA majoré, non soumises à une condition d'âge pour percevoir le RSA.

Le public doit être en capacité de s'inscrire dans une dynamique de travail sur un projet professionnel dans une perspective d'accès à l'emploi.

Des ateliers d'une demi-journée jalonnent le parcours d'accès à l'emploi :

- atelier CV et lettre de motivation ;
- atelier « optimiser sa recherche d'emploi » ;
- atelier intérêts et compétences (évaluation du degré d'employabilité) ;
- atelier simulation d'entretien d'embauche (vidéo) ;

- atelier de mise en relation sur les offres d'emploi des filières.

A l'issue du parcours d'accompagnement, un entretien avec une entreprise est réalisé via la cellule de recrutement de la mission locale.

Cette cellule anime un réseau d'entreprises autour de huit filières professionnelles (hôtellerie/restauration/tourisme, services à la personne, propreté, bâtiments/travaux publics, espaces verts, commerce/grande distribution, relation client et transport logistique).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/04/2016 au 31/03/2017 :

Sur les 1 111 jeunes convoqués, 498 ont été présents en information collective.

- 232 jeunes ont intégrés le dispositif (189 BRSA et 43 ayants droit) ; 81 % du public est féminin ;
- 61 jeunes sont en sortie positive :
 - 10 en CDI > à un temps partiel ;
 - 17 en CDD > à un temps partiel ;
 - 2 en CDI < à un temps partiel ;
 - 12 en contrats aidés (dont 5 en emploi d'avenir) ;
 - 17 en formation qualifiante ;
 - 3 sorties positives autres.

Bilan intermédiaire de l'action du 01/04/2017 au 11/01/2018 :

- 254 jeunes ont intégré le dispositif (taux de réalisation des objectifs de 85%) et 76% du public est féminin ;
- 66 sorties positives ont été réalisées (taux de réalisation de 44%).

En conséquence les résultats de l'action sont encourageants. Cette action permet notamment un accompagnement vers l'emploi d'un public qui auparavant était principalement en accompagnement social jusqu'à la scolarisation de l'enfant. Désormais, l'accès à l'emploi est envisagé en amont dans les parcours et le frein de mode de garde est pris en compte au plus tôt. Les résultats en terme de sorties positives augmentent progressivement et s'avèrent encourageants, compte tenu des spécificités du public accompagné. Par ailleurs, la mission locale doit en 2018 renforcer la mise en lien avec sa cellule de recrutement et le positionnement de candidats issus de l'action, afin d'accroître le nombre de sorties positives.

Il est proposé de renouveler cette action du 01/04/2018 au 31/03/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association mission locale de Marseille selon la proposition énoncée dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL